

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

CHIESI SAS
41260 La Chaussée-Saint-Victor

PJ4 - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



CHIESI SAS

2 rue des Dr Alberto et Paolo CHIESI
41260 La Chaussée-Saint-Victor

Contact : M. Fabien LEFRANCOIS
Vice-président, site de Blois

AFFAIRE N° 2412E14Q2000005

Date d'édition du rapport : Janvier 2026 – Version 3

AUTEUR(S) : Camille VINCENT, Ingénieure d'études Environnement
Julie DUBREUIL, Ingénieure d'études Environnement / Risques Industriels
Didier REMONT, Chef de Projet

Email : didier.remont@socotec.com ; Tel. : 02.47.70.40.40

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - Agence Environnement & Sécurité Centre-Val de Loire

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex
Tél : (+33)2 47 70 40 40

SOMMAIRE

1.	CADRE REGLEMENTAIRE.....	2
2.	NATURE DU PROJET	2
3.	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE	3
3.1.	LOCALISATION DU SITE	3
3.2.	SYNTHESE DES ENJEUX	4
4.	IMPACT DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES POUR EVITER, REDUIRE VOIRE COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS.....	8
5.	MESURES DE SUIVI.....	13
6.	CONCLUSION	14

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Informations générales du site	3
Tableau 2 :	Synthèse des enjeux	4
Tableau 3 :	Tableau de synthèse de définition des impacts résiduels	9
Tableau 4 :	Mesures de suivi en phase exploitation	13

Liste des figures

Figure 1 :	Localisation du site de Chiesi par rapport au centre de la ville de Blois	3
------------	---	---

1. CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R122-2 et R122-3-1 du Code de l'Environnement, une étude d'impact environnementale, objet du présent rapport a été réalisé.

L'évaluation environnementale vise à faire intégrer par le maître d'ouvrage les préoccupations environnementales et de santé le plus en amont possible dans l'élaboration du projet, du plan ou du programme, ainsi qu'à chaque étape importante du processus de décision publique (principe d'intégration) et d'en rendre compte vis-à-vis du public, notamment lors de l'enquête publique ou de la mise à disposition du public (principe de participation).

La démarche d'évaluation environnementale traduit également les principes de précaution et de prévention : les décisions autorisant les projets et approuvant les plans et programmes et autres documents d'urbanisme doivent être justifiées, notamment quant au risque d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé, ces derniers devant être évités, réduits ou compensés.

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

L'évaluation environnementale doit être proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée, à l'importance et à la nature des travaux, ouvrages ou interventions et à leurs impacts prévisibles sur l'environnement et la santé humaine, notamment au regard des effets cumulés avec d'autres projets ou document de planification. Les enjeux environnementaux doivent donc être préalablement hiérarchisés, et une attention particulière doit être apportée aux enjeux identifiés comme majeurs pour le projet et le territoire.

2. NATURE DU PROJET

Le gaz propulseur utilisé encore aujourd'hui dans ses aérosols (le R134a) a été interdit à partir du 1er janvier 2022 en raison de son fort pouvoir de réchauffement global (PRG).

Le secteur pharmaceutique, dont l'entreprise Chiesi fait partie, n'est pas concerné par cette restriction mais Chiesi a pris la décision de le remplacer par un autre fluide frigorigène (le R152a) afin de réduire l'impact environnemental de ses activités et produits.

Ces évolutions d'activité entrent dans le cadre d'un plan quinquennal en plusieurs étapes, de 2022 à 2027, dont les dernières étapes sont l'objet du présent dossier.

La présente demande d'Autorisation Environnementale intervient dans le cadre du projet d'extension des capacités de production en aérosols contenant du gaz propulseur R152a, nécessitant en conséquence une augmentation des quantités stockées de matières premières et produits finis.

Le projet prévoit ainsi :

- d'augmenter les capacités de production
- d'ajouter une capacité de deux isotanks sous un auvent dédié, le site étant déjà autorisé pour un isotank,
- d'augmenter les quantités de produits finis stockés de produits R152a dans l'entrepôt produits finis.
- de créer 2 cellules réfrigérées (+5°C) d'une surface totale de 552 m² (289 m² + 263m²) dans la partie Est de l'entrepôt produits finis.

3. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

3.1. Localisation du site

Le site est situé dans la commune de La Chaussée-Saint-Victor, dans le département du Loir-et-Cher (Région Centre-Val de Loire) à 3,6 km au nord/nord-ouest de l'hôtel de ville de Blois. Blois est une commune de 47 000 habitants environ.

Tableau 1 : Informations générales du site

Département	Loir-et-Cher (41)
Commune	La Chaussée-Saint-Victor (41260)
Lieu-dit	Zone d'activités des Gailletrous I
Superficie du terrain	50 444,70 m ²
Références cadastrales	Section : OA Parcelles : 1005, 1011, 1044, 1123, 1125, 1136, 1161, 1162
Coordonnées en Lambert 93 (Au centre de la zone d'étude)	X : 576 716,2 m Y : 6 725 419,4 m

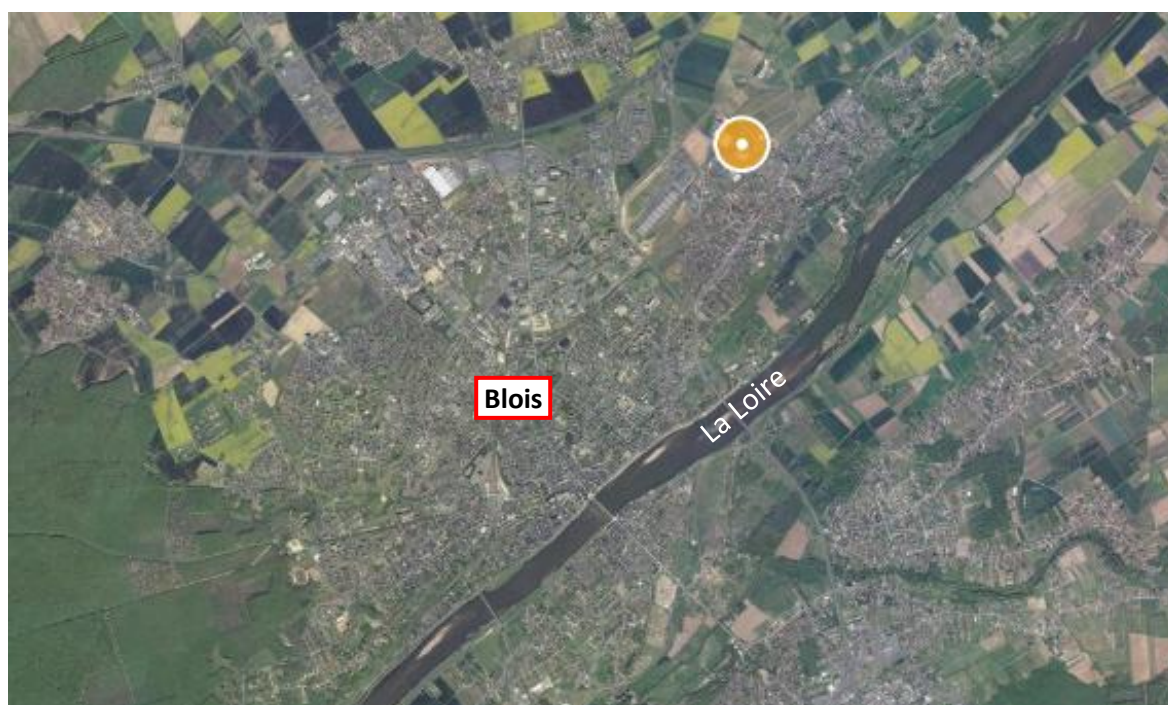


Figure 1 : Localisation du site de Chiesi par rapport au centre de la ville de Blois

Le site est situé à 12 km à l'ouest du château de Chambord dans une zone industrielle et un environnement à dominante périurbaine. Le paysage local est marqué par la présence de parcelles agricoles au Nord, Nord-Est de la zone d'activité.

Le site est situé à 110,5 mètres d'altitude. Blois est en contrebas à 100 m d'altitude.

3.2. Synthèse des enjeux

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis hiérarchisation des enjeux est proposée dans le chapitre « Analyse des méthodes d'évaluation ».

Tableau 2 : Synthèse des enjeux

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
MILIEU PHYSIQUE		
Contexte climatique	Le climat est de type océanique atténué. Les hivers sont relativement doux et humides et les étés plus chauds et secs. Les précipitations se répartissent sur tous les mois de l'année. Les mois hivernaux restent les plus arrosés.	<i>Négligeable</i>
Topographie	Les pentes sont faibles voire nulles. Le site est déjà existant.	Faible
Géologie	La géologie du site est essentiellement composée de limons de plateaux, et en profondeur de calcaires de Beauce.	Faible
Hydrogéologie	La première masse d'eau souterraine rencontrée est située dans les calcaires tertiaires libres de Beauce (FRGG092). L'état de cette masse d'eau est médiocre selon le SDAGE, et est particulièrement vulnérable aux activités humaines	Modéré
Sols pollués ou potentiellement pollués	La présence de nombreux sites pollués ou potentiellement pollués, combiné à la présence de limons de plateaux peut entraîner des pollutions cumulées entre les différents sites.	Modéré
Hydrologie	D'une surface relativement restreinte, le site collecte et infiltre les eaux pluviales.	Modéré

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
Hydrographie et usage de l'eau	<p>Aucun cours d'eau n'est situé à proximité immédiate du site. Le plus proche est le cours d'eau « Les Mées », et est de mauvaise qualité globale.</p> <p>Aucun captage d'adduction en eau potable n'est localisé en Aval du site. Par ailleurs, il n'a pas non plus été recensé de prélèvement agricole ou industriel en aval immédiat du site de CHIESI</p>	Modéré
Air	<p>La commune de la Chaussée-Saint-Victor est identifiée comme zone sensible à la qualité de l'air.</p> <p>L'agglomération de Blois observe une qualité de l'air relativement bonne, et n'est pas concernée par un PPA.</p>	Fort
Odeur	<p>L'ensemble du secteur d'étude bénéficie d'un bruit de fond olfactif caractéristique des zones péri-urbaines amplifié par les activités y étant pratiquées (agricole et industrielle).</p> <p>Le trafic routier sur les voies de desserte est la principale source d'odeurs au droit du projet.</p>	Faible
Bruit	<p>L'environnement sonore est notamment constitué des bruits émis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les activités voisines ; – Les installations de chauffages résidentielles de l'agglomération ; – La circulation : RD 2152, voie ferrée ; – Les activités agricoles environnantes lors des périodes d'épandage essentiellement. <p>Les premières habitations sont séparées du site par la voie ferrée.</p>	Modéré
Transport et trafic routier	<p>L'accès à la zone d'activité se fait essentiellement par la rue Mickaël Faraday, liée à la D204 (rue de Champlouet) à l'Est par un giratoire. Le site est desservi par un réseau viaire adapté.</p>	Faible
Vibrations	<p>Le site n'est pas concerné par des nuisances vibratoires, internes ou externes.</p>	Faible
Emissions lumineuses	<p>Les rues desservant la zone d'activité sont équipées d'éclairage public. La partie Est du site, en culture, et le chemin du petit Tertre ne sont pas éclairés.</p>	Faible
Rayonnement électro-magnétiques	<p>Plusieurs sources de rayonnement électromagnétique sont recensées autour du projet.</p>	Faible
Le paysage	<p>Le terrain concerné se situe à cheval entre la zone industrielle des Gailletrous et des parcelles agricoles.</p> <p>Déjà industrialisé, le paysage a vocation à l'être de plus en plus avec l'installation des entreprises de la ZAC du Parc des Châteaux</p>	Faible
Les risques naturels	<p>Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de la Chaussée Saint-Victor. Ils concernent essentiellement les risques inondation, de coulées de boues et mouvements de terrain.</p> <p>Les terrains sont uniquement concernés par l'aléa de retrait-gonflement des argiles.</p>	Modéré

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hierarchisation des enjeux
CONTEXTE NATUREL		
Zones d'intérêt écologique réglementaires	Le site n'est pas inclus dans une zone d'intérêt écologique à portée réglementaire. Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus d'un kilomètre du site, sur la Loire et au niveau de la Petite Beauce, et ne sont potentiellement pas écologiquement liés au périmètre étudié. L'APB le plus proche est situé à 3 km du site.	Faible
Zonages patrimoniaux d'intérêt écologique	Les terrains d'assiettes du projet ne sont pas inclus dans une ZNIEFF ou une ZICO. Trois zonages sont situés à moins de 5 km du site. Les différents zonages d'intérêt ne sont pas fonctionnellement liés.	Faible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Le site de CHIESI s'inscrit en dehors des réservoirs de biodiversité et des principaux corridors de déplacement identifiés par les trames vertes et bleues régionales et locales.	Faible
Habitats floristiques et espèces végétales	Aucun habitat recensé n'est classé comme habitat d'intérêt communautaire ou faisant l'objet d'un statut de protection ou de conservation particulier. Les milieux présents peuvent être qualifiés de communs, et anthropisés.	Faible
Zones humides	Au regard de l'occupation des sols, les milieux rencontrés ne sont pas des habitats de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.	Faible
Espèces animales et habitats d'espèces	Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée lors des inventaires, ou n'est pressentie sur l'aire d'étude. Les enjeux écologiques sont considérés comme faibles pour les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères. La Linotte mélodieuse, espèce « Quasi-menacée » en région Centre Val de Loire mais non inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux est susceptible de nicher en partie Sud.	Faible Modéré pour les oiseaux
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE		
Contexte urbanistique	Le site est en zone UA1, correspondant au « grand parc ou site industriel », du PLUi de la Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys en vigueur. Ce zonage permet la construction d'établissements industriels.	Faible
Servitude(s)	Le site existant de CHIESI est concerné par une servitude liée au transport aérien : – T5 : servitude de dégagement aéronautique.	Modéré

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
Risques technologiques et industriels	<p>Quatre Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur la commune.</p> <p>La commune est concernée par les risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD).</p> <p>Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'est mis en place sur la commune.</p>	Modéré
Contexte communal et démographique	<p>La commune de la Chaussée Saint-Victor présente une population relativement élevée, du fait de sa proximité avec la ville de Blois. Néanmoins, entre 2015 et 2021, on observe une légère baisse de la population, passant de 4 510 habitants en 2015 à 4 497 habitants en 2021, soit une baisse de 0,3 %. Cela s'explique notamment par un solde naturel négatif. La densité de population y est également très élevée. En 2021, la médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 24 720 € dans la commune de La Chaussée Saint-Victor, contre 22 840 € à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Agglopolys.</p>	Faible
Contexte économique	<p>La zone d'activités des Gailletrous constitue un atout économique au niveau local. Le projet vient s'insérer dans ce complexe et la dynamique économique de la commune et plus largement de l'agglomération bloisaise.</p>	Fort
Environnement humain / santé	<p>Le site, déjà existant, est inclus dans une zone d'activités. Les premières habitations sont localisées à 200 m, au Sud de la voie ferrée.</p>	Modéré
Contexte agricole	<p>Aucun siège d'exploitation ne concerne le périmètre d'étude. Le site était inclus dans un contexte agricole, mais est déjà aménagé et a vocation à l'être encore.</p>	Faible
Patrimoine culturel	<p>Le site n'est pas inclus dans une zone d'intérêt culturel (périmètre de protection de monuments par exemple) ou archéologique, ni dans une zone de présomption archéologique.</p> <p>Les activités agricoles au droit du site ne sont pas liées aux différentes IGP de la commune</p>	Faible
Gestion des déchets	<p>La Communauté d'Agglomération Agglopolys assure la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.</p> <p>Les déchets dangereux et non dangereux de l'activité existante sont récupérés par plusieurs entreprises spécialisées dans le traitement et le recyclage de ce type de déchets.</p>	Faible
Les réseaux de viabilisation	<p>Le site est desservi par les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité, téléphone...).</p>	Faible
Unité de traitement des eaux usées domestiques	<p>Le réseau d'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées industrielles (nettoyage) sont traitées sur site par un dispositif d'épuration. Les boues sont ensuite stockées pour être collectées par une entreprise compétente.</p>	Faible

4. IMPACT DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES POUR EVITER, REDUIRE VOIRE COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS

Le tableau ci-après :

- Récapitule les incidences de l'installation sur l'environnement en phase d'exploitation,
- Synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement à enjeux,
- Propose une évaluation des impacts résiduels au regard de la quantification des impacts préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées.

Tableau 3 : Tableau de synthèse de définition des impacts résiduels

Catégorie	Impact en phase d'exploitation	Hierarchisation des impacts bruts	Mesures	Hierarchisation des impacts résiduels
Contexte physique				
Contexte climatique	Rejets de la chaufferie par combustion du gaz. Emissions de gaz à effet de serre provenant du stockage et de l'utilisation du gaz propulseur (en cours de remplacement par produits moins émissif). Emissions de gaz à effet de serre lié au trafic routier engendré par l'activité.	Modéré	Mesures d'évitement et de réduction <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet prévoit de remplacer le gaz actuellement utilisé dans le process par le R152a, dont le PRG s'élève à 124 ➤ Des systèmes de détection de fuite sur les installations de stockage et de remplissage sont prévus. ➤ Les gaz émis lors du process sont collectés et stockés, via un équipement de cryo-condensation, dans des cuves dédiées pour être traités ex situ ➤ Tout rejet vers l'extérieur est empêché par la présence de filtres H14 en bouches de sortie d'air. ➤ Réduction de la vitesse de circulation sur le site ➤ Mise en place de 26 bornes de recharge pour véhicule électrique sur le parking VL ➤ Voiture de service électrique ➤ Panneaux photovoltaïques sur extension pMDI2 et parking VL ➤ Arrêt des moteurs PL lors des opérations de chargement – déchargement (consigne) ➤ Conformité à la réglementation en vigueur en matière de rejet atmosphérique ➤ Entretien des chaudières et des filtres ➤ Plan de gestion des solvants Mesures de suivi <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi des rejets atmosphériques ➤ Plan de gestion de solvants ➤ Bilans matières ➤ Dans le cadre de la Certification ISO 14001, le site bénéficie de suivis réguliers de ses consommations d'énergie 	Faible
Sols pollués ou potentiellement pollués	Le projet ne prévoit pas d'extension. La surface au sol imperméabilisée n'évolue pas avec le projet. Le site utilise des produits chimiques pour les besoins de son exploitation et dispose de stockages de produits liquides en intérieur et extérieur.	Modéré	Mesures d'évitement et de réduction <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les eaux usées sanitaires sont raccordées au réseau existant du site et les rejets respectent les prescriptions établies par la convention de déversement. ➤ Les eaux usées industrielles (notamment issues du nettoyage des locaux) sont également envoyées à la station communale après avoir subi un prétraitement par évapo-concentration, sur une station de traitement interne. ➤ L'ensemble des produits chimiques à risque de pollution sont stockés sur des bacs de rétention ➤ Le site dispose de vannes automatiques permettant d'obturer les réseaux et pouvant confiner les pollutions vers un bassin de récupération permettant de confiner des eaux d'extinction incendie potentiellement polluées et des déversements accidentels. 	Faible

Catégorie	Impact en phase d'exploitation	Hiérarchisation des impacts bruts	Mesures	Hiérarchisation des impacts résiduels
Hydrographie et usage de l'eau	<p>Le projet n'impacte pas le cours d'eau des Mées situé à plus de 900 m au Sud-Est. Le site est consommateur d'eau prélevé sur le réseau communal (machines à laver, sanitaire...)</p>	<p>Modéré</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les eaux usées industrielles (notamment issues du nettoyage des locaux) sont envoyées à la station communale après avoir subi un prétraitement par évapo-concentration, sur une station de traitement interne ➤ Mise en œuvre d'un bassin de confinement (de 2 095 m³) des eaux d'extinction pour collecter les éventuelles eaux d'incendie polluées et permettre leur traitement sans déversement vers le milieu naturel et aquatique ➤ Les eaux de ruissellement et de voirie passent par deux séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre un bassin de rétention perméable, servant pour la défense incendie. Celui-ci surverse dans le bassin d'infiltration ➤ Les eaux non polluées n'encombrent pas le réseau et sont redirigées vers les bassins d'infiltration. ➤ Une cuve de récupération des eaux de pluie de 70m³ permet d'aider à l'arrosage des pelouses. ➤ Personnel régulièrement sensibilisé <p>Mesures de suivi</p> <p>Suivi et mesures sur les points de rejets, conformité à la réglementation en vigueur</p>	<p>Faible</p>
Air	<p>Rejets de la chaufferie par combustion du gaz Emissions de gaz à effet de serre provenant du stockage et de l'utilisation du gaz propulseur (en cours de remplacement par produits moins émissif) Emissions de gaz à effet de serre lié au trafic routier engendré par l'activité.</p>	<p>Modéré</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet prévoit de remplacer le gaz actuellement utilisé dans le process par le R152a, dont le PRG s'élève à 124. ➤ Des systèmes de détection de fuite sur les installations de stockage et de remplissage sont prévus. ➤ Les gaz émis lors du process sont collectés et stockés, via un équipement de cryo-condensation, dans une cuve dédiée pour être traités ex situ ➤ Tout rejet vers l'extérieur est empêché par la présence de filtres H14 en bouches de sortie d'air. ➤ Réduction de la vitesse de circulation sur le site ➤ Mise en place de 26 bornes de recharge pour véhicule électrique sur le parking VL ➤ Voiture de service électrique <p>Mesures de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi des installations de combustion ➤ Entretien régulier des chaudières (maintenance préventive) ➤ Suivi des rejets atmosphériques COV (laboratoire, production...) 	<p>Faible</p>

Catégorie	Impact en phase d'exploitation	Hierarchisation des impacts bruts	Mesures	Hierarchisation des impacts résiduels
Contexte humain et socio-économique				
Risques technologiques et industriels	En étendant une entreprise portant des risques notables, les risques industriels liés à CHIESI sont augmentés, notamment en cas d'accident (incendie, fuites, explosion...).	Fort	Mesures d'évitement et de réduction <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositifs d'absorption, rétention contrôlée et suffisamment dimensionnée des stockages, machine de remplissage et réservoirs de fioul sous rétention, maintenance et contrôle réglementaire du transformateur, contrôle périodique d'étanchéité des installations de réfrigération. ➤ Détection de fuite au niveau de la rétention, détection de la présence de liquide sur le plateau de l'enceinte de remplissage. ➤ Dispositifs d'extinction adaptés aux caractéristiques des locaux concernés ➤ Mise en place d'événements pour rediriger les souffles en cas d'explosion / de surpression ➤ Les eaux de ruissellement et de voirie passent par deux séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre un bassin de rétention perméable. ➤ Les eaux d'incendie seront collectées et guidées pour rejoindre le bassin de confinement. ➤ Eloignement entre les zones de stockage à risque (auvent isotanks, stockage produits extérieur, magasin de stockage ➤ Eloignement des stockages des limites de propriété ➤ Le site est muni de plusieurs moyens de lutte contre les accidents <ul style="list-style-type: none"> • Murs coupe-feu, • Sprinklage • Déluge • RIA, extincteurs • Personnels formés à l'utilisation 	Faible
Contexte communal et démographique	<i>L'extension de l'activité entraîne un accroissement des emplois disponibles.</i>	Positif modéré	/	Négligeable
Contexte économique	<i>L'extension de l'activité répond aux enjeux locaux de développement des activités industrielles.</i>	Positif modéré	/	Négligeable
Environnement humain / santé	En fonctionnement normal, l'activité n'engendre pas de risque pour la santé. Des risques sont présents en cas de dysfonctionnement (incident, incendie).	Modéré	Mesures d'évitement et de réduction <ul style="list-style-type: none"> ➤ Canalisation et captation des produits et traitement (filtres) au niveau des lignes de production ➤ Implantation des activités et équipements bruyants à l'intérieur des bâtiments ➤ Site en zone industrielle et éloigné des secteurs d'habitation ➤ Vitesse limitée sur le site et moteurs PL coupés lors des phases de chargement / déchargement. ➤ Gestion des déchets par des prestataires. Stockages confinés en bennes, containers, et sacs. Mesures de suivi <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi des rejets atmosphériques des chaudières et de COV ➤ Mesures de bruit en limites de propriété 	Faible

Catégorie	Impact en phase d'exploitation	Hiérarchisation des impacts bruts	Mesures	Hiérarchisation des impacts résiduels
Gestion des déchets	Le site est générateur de déchets.	Modéré	<p>Mesures d'évitement et de réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de réduction des déchets à la source ➤ Les bennes cartons, plastique et DIB seront remplacées par des compacteurs, réduisant le nombre de rotations nécessaires à leur enlèvement. ➤ Tous les déchets produits sont stockés dans des conditions assurant au maximum la prévention des risques de nuisances : pollution des eaux, odeurs... ➤ Déchets ne produisant pas d'odeurs et non susceptibles de porter atteinte à la salubrité publique (pas de déchets putrescibles). ➤ Toutes les destinations choisies sont des filières agréées avec une élimination des déchets sans risque pour l'environnement ni pour la santé publique. ➤ Tous les déchets sont évacués par un transporteur agréé vers des centres de traitement conformes à la réglementation, avec établissement de contrat d'enlèvement, de bordereau de suivi, et d'un certificat sur le mode de valorisation/élimination. ➤ Filière de valorisation privilégiée à l'enfouissement 	Faible
Unité de traitement des eaux usées domestiques	Les rejets liquides se limitent aux rejets des eaux usées industrielles (de nettoyage) et sanitaires. Des fuites diverses sur le site et, en cas d'incendie, des émissions d'eau d'extinction polluées sont possibles à différents endroits du site (cf. étude de danger).	Modéré	<p>Mesures d'évitement et de réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les eaux usées sanitaires sont directement orientées vers le réseau communal pour un traitement en station d'épuration externe. ➤ Les eaux industrielles sont quant à elles collectées par un réseau spécifique les acheminant vers une station d'épuration interne (principe d'évapo-concentration) avant d'être envoyé vers la station d'épuration communale. 	Faible

5. MESURES DE SUIVI

Pour garantir l'application des mesures de protection de l'environnement en phase d'exploitation évoqué précédemment, il convient de prévoir un suivi environnemental. Il permettra de contrôler la conformité du programme d'aménagement et de connaître ses effets réels sur l'environnement.

Les résultats du suivi fourniront également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Les différentes mesures de suivi identifiées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Mesures de suivi en phase exploitation

Thème	Mesure de suivi	Périodicité
Entretien général du site	Opérations de nettoyage et d'entretien du site	Hebdomadaire
	Espaces verts	Mensuelle (Printemps – été)
Entretien des équipements	Engins	Semestrielle
	Groupes froids	Annuelle
	Portes automatiques	Semestrielle
	Installations électriques	Annuelle
	Entretien régulier des équipements du process	-
Eau	Consommation eau potable	Suivi mensuel
	Contrôle de la vanne de redirection des eaux de ruissellement	Annuelle
	Suivi des consommations	Mensuelle
Air	Entretien régulier des installations de chaufferie	-
	Suivi des rejets atmosphériques	Triennale
Bruit	Campagne de mesures acoustiques en limite de propriété et ZER	Triennale
	Entretien régulier des installations de chaufferie	-
Déchets	Bilan des volumes de déchets	Bilan annuel
	Bordereaux de suivi	Selon modes de gestion des déchets
Energie	Suivi des consommations	Mensuelle
Sécurité	Alarme intrusion	Annuelle
	Alarme incendie	Annuelle
	Vidéo surveillance	Annuelle
	Extincteurs	Annuelle
	Bornes incendie	Annuelle
Exercices	Incendie	Semestrielle

6. CONCLUSION

Le site CHIESI SAS de La Chaussée-Saint-Victor, situé dans la zone d'activités des Gailletrous I, a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale conforme aux articles R.122-2 et R122-3-1 du Code de l'Environnement.

L'analyse des enjeux environnementaux a révélé que le site présente principalement des enjeux modérés concernant la qualité de l'air, les risques technologiques et industriels, et l'hydrographie.

L'entreprise a mis en place de nombreuses mesures d'évitement et de réduction adaptées, notamment le remplacement du gaz propulseur par le R152a au PRG plus faible, l'installation de systèmes de détection de fuites, la collecte et le stockage des gaz émis par cryo-condensation, ainsi que des dispositifs de rétention pour les produits chimiques. Ces mesures permettent de réduire significativement les impacts environnementaux, passant majoritairement d'un niveau modéré à faible.

Un programme de suivi environnemental rigoureux a également été établi, avec des contrôles réguliers sur différents paramètres (eau, air, bruit, déchets, énergie, sécurité). L'ensemble de ces dispositions témoigne de l'engagement de CHIESI SAS à minimiser son empreinte environnementale tout en développant ses activités industrielles au sein d'un territoire où les enjeux économiques sont importants.